Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Odycé SAS
Membre de Moore Global
4, rue Léon Paulet, 13008 Marseille
5, rue Salneuve, 75017 Paris

Association Handicap Autisme Accompagnement Respect et Partage (H.A.A.R.P)
Association Loi 1901
RNA W 951 000 580
Siège social : Route stratégique
95240 Cormeilles-en-Parisis

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Association Handicap Autisme Accompagnement Respect et Partage (H.A.A.R.P)
Association Loi 1901
RNA W 951 000 580
Route stratégique
95240 Cormeilles-en-Parisis

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association H.A.A.R.P,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association H.A.A.R.P relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 juin 2026,
Le commissaire aux comptes,

Signé par :
F34B4AE4D620461...

Aurélie Lafitte

Odycé SAS

Membre de Moore Global

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Haarp Association

Handicap autisme
accompagnement
respect et partage

ASSOCIATION HAARP

Comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

SOMMAIRE

BILAN ACTIF 2
BILAN PASSIF 3
Annexe aux comptes annuels 6
PREAMBULE 6
INFORMATIONS GENERALES 6
1. Objet social de l'Association HAARP 6
2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées 6
3. Moyens mis en œuvre 7
FAITS MARQUANTS 8
1. Faits marquants de l'exercice 8
2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes 10
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 11
1. Règlementation comptable 11
2. Dérogation aux principes comptables 11
3. Agrégation des comptes de l'association et principe d'affectation des résultats 11
4. Principales méthodes retenues 12
5. Changements comptables 16
Informations relatives aux postes du bilan 19
1. Actif immobilisé 19
2. État des dépréciations 20
3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 21
4. Produits à recevoir 21
5. Subventions à recevoir 21
6. Charges constatées d'avance 22
7. Tableau de variation des fonds propres 22
8. Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité 22
9. Passage du résultat effectif au résultat administratif et proposition d'affectation 23
10. Tableau de variation des fonds dédiés 24
11. Tableau de variation des provisions 25
12. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 26
13. Charges à payer 26
Informations relatives aux postes du compte de résultat 27
1. Ventilation des produits d'exploitation 27
2. Composition du résultat financier 27
3. Composition du résultat exceptionnel 28
Autres informations 28
1. Effectifs 28
2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants 28
Engagements hors bilan 29
1. Avals, garanties et cautions 29
2. Engagements de retraites 29

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

BILAN ACTIF

Données en Euros	Exercice au 31.12.2025			Exercice au 31.12.2024
Bilan Actif	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)	84 612	84 612	-	-
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	324 534	251 478	73 057	109 590
Frais de développement	1 872	1 872	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	322 662	249 606	73 057	109 590
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :	59 843 646	31 966 534	27 877 112	25 151 508
Terrains	1 093 098	6 545	1 086 553	1 087 585
Constructions	34 309 100	19 758 036	14 551 064	15 373 057
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 804 582	2 948 652	855 930	901 776
Autres immobilisations corporelles	12 723 862	9 253 300	3 470 561	3 586 233
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	7 913 004		7 913 004	4 202 858
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières:	5 772 232	-	5 772 232	5 771 446
Participations	12 383		12 383	12 383
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	5 718 765		5 718 765	5 718 765
Prêts			-	-
Autres immobilisations financières	41 084		41 084	40 298
TOTAL II	65 940 412	32 218 011	33 722 401	31 032 544
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	19 442		19 442	18 456
Créances	4 301 280	15 462	4 285 818	4 815 475
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 423 155	15 462	1 407 692	937 824
Créances reçues par legs ou donations			-	-
Autres créances	2 807 654		2 807 654	3 769 877
Charges constatées d'avance	70 472		70 472	107 773
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	-
Disponibilités	21 742 392		21 742 392	17 560 485
TOTAL III	26 063 114	15 462	26 047 652	22 394 416
Frais d'émission des emprunts (IV)			-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)			-	-
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V+VI)	92 088 139	32 318 085	59 770 053	53 426 960

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

BILAN PASSIF

Données en Euros

Bilan Passif	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	3 698 596	3 698 596
Fonds propres statutaires	1 212 742	1 212 742
Fonds propres complémentaires	2 485 854	2 485 854
Fonds propres avec droit de reprise	4 033 642	4 033 642
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	4 033 642	4 033 642
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves	11 172 441	11 181 108
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	10 556 333	10 565 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	11 172 441	11 181 108
Autres		
Report à nouveau	8 511 443	6 801 628
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	6 194 756	4 610 001
Excédent ou déficit de l'exercice	1 547 083	1 700 155
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 407 473	1 575 095
Situation nette (sous-total)	28 963 204	27 415 129
Fonds propres consomptibles		-
Subventions d'investissement	3 959 967	3 898 059
Provisions réglementées	1 529 147	1 388 097
TOTAL I	34 452 318	32 701 286
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		-
Fonds dédiés	8 078 798	8 601 652
TOTAL II	8 078 798	8 601 652
PROVISIONS		
Provisions pour risques	151 335	38 000
Provisions pour charges	59 718	59 718
TOTAL III	211 053	97 718
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 577 917	6 865 795
Emprunts et dettes financières diverses	400	27 786
Instruments financiers à terme		-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 129 644	1 050 717
Dettes des legs ou donations		-
Dettes fiscales et sociales	3 556 985	3 357 362
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	185 304	187 181
Autres dettes	577 635	480 445
Produits constatés d'avance	-	57 019
TOTAL IV	17 027 884	12 026 304
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	59 770 053	53 426 960

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 620	9 070
Ventes de biens et services	1 142 801	1 188 830
Ventes de biens	106 295	107 099
dont ventes de dons en nature		-
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	*87 531*	*87 999*
Ventes de prestations de service	1 036 506	1 081 731
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales	*1 036 506*	*1 081 731*
Produits de tiers financeurs	30 197 147	28 720 214
Concours publics et subventions d'exploitation / investissement	30 188 997	28 711 284
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	*29 434 655*	*28 313 089*
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	-	-
Ressources liées à la générosité du public	8 150	8 930
Dons manuels	*8 150*	*8 930*
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	
Contributions financières	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	26 755	321 825
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 233	
Utilisations des fonds dédiés	2 036 112	955 432
Autres produits	2 037 683	2 194 152
Total I	35 459 350	33 389 524
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	308 199	349 467
Variation de stock	- 986	- 644
Autres achats et charges externes	7 521 073	6 567 644
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 589 303	1 534 513
Salaires	14 895 722	14 694 755
Cotisations sociales	5 799 111	5 650 918
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 888 222	1 864 081
Dotations aux provisions	141 420	25 206
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 135	
Reports en fonds dédiés	1 513 257	890 645
Autres charges	13 071	34 017
Total II	33 671 528	31 610 603
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 787 822	1 778 920

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-
Autres intérêts et produits assimilés	263 588	328 312
Reprises sur dépréciations et provisions		-
Différences positives de change		-
Produits des immobilisations financières cédées		-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		-
Total III	263 588	328 312
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-
Intérêts et charges assimilées	227 635	265 356
Différences négatives de change		-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		-
Total IV	227 635	265 356
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	35 954	62 956
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 823 775	1 841 876
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	3 174	200 010
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	144 224	302 704
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 141 050	- 102 694
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	135 643	39 027
Total des produits (I + III + V)	35 726 112	33 917 846
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	34 179 030	32 217 690
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 547 083	1 700 156
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 407 473	1 575 095
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 59 770 053 Euros
- Total des produits d'exploitation : 35 459 350 Euros
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - » : + 1 547 083 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association Haarp arrêté par le conseil d'administration de l'Association en date du 5 mai 2026

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association Haarp. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06 modifié par l'ANC 2023-03 et l'ANC 2014-03 modifié par l'ANC 2022-06)

1. Objet social de l'Association HAARP

L'association : Handicap, Autisme, Accompagnement, Respect et Partage (HAARP) est une association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

L'association accompagne les personnes, enfants et adultes, en situation de handicap.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les buts de l'Association sont les suivants :

- Assurer l'accueil et l'écoute des personnes, adultes et enfants, handicapées par suite d'autisme, de handicap mental ou de troubles psychiques. Étudier leurs besoins, représenter et défendre leurs intérêts et rechercher toutes solutions susceptibles de leur venir en aide et de favoriser leur éducation et leur épanouissement.

- Assurer l'écoute des familles, notamment celle des nouveaux parents, et entretenir entre elles des relations d'entraide et de solidarité.

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique ou intellectuel des personnes handicapées, favoriser la création d'établissements, créer et faire fonctionner toutes structures d'accueil de travail, d'éducation ou de soins nécessaires au développement et au bien-être des enfants et adultes handicapés concernés.

- Promouvoir et gérer au sein de ses établissements toutes activités susceptibles de procurer aux résidents et aux travailleurs des établissements un mieux-être et notamment une reconnaissance sociale. L'équitation est une des disciplines privilégiées proposées par l'ESAT La Montagne et ouverte au grand public.

- Informer l'opinion publique afin de mieux faire connaître les problèmes des personnes atteintes de ces troubles et de valoriser leur insertion sociale.

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

- Représenter, en cas de besoin, tant auprès du public que des pouvoirs publics, les intérêts des personnes accueillies, favoriser les échanges entre familles, professionnels, administrations.

ETABLISSEMENTS
EAM La montagne
ESAT La Montagne
SAVS La Montagne
EANM Le grand cèdre
IME Le Clos du Parisis
ESAT Ezanville
EAM La Haie Vive
IMPRO les sources
EMP Les Sources
SESSAD les Sources
IME la Chamade
Habitat Inclusif

L'Association HAARP dispose également d'un siège faisant l'objet d'une autorisation de frais de siège et d'une vie associative.

3. Moyens mis en œuvre

Les moyens d'action de l'Association sont déterminés par le Conseil d'Administration pour la mise en œuvre, dans le cadre d'une politique annuelle ou pluriannuelle décidée par l'Assemblée Générale, des buts définis ci-dessus, notamment par la gestion des établissements de l'Association.

L'Association est une structure en mouvement, adaptable aux besoins des personnes accueillies compte tenu des dispositifs publics. Elle crée et développe des Etablissements pour répondre à leurs besoins. Elle est indépendante, laïque et neutre sur les plans politique, syndical et confessionnel.

Avec le soutien du Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé, l'Association HAARP déploie son activité sur le département du Val d'Oise. Elle gère onze établissements localisés sur 14 sites où sont accueillies plus de 550 personnes (enfants, adolescents et adultes) autistes, handicapées psychiques ou mentales, encadrées par plus de 400 professionnels.

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

A. Faits marquants

CPOM :

Un CPOM est conclu avec l'ARS et le Département du Val d'Oise pour la période du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2026.

Financement :

- Les dotations globales financées par l'ARS ont été abondées d'un taux d'actualisation de 0,90 % pour l'ensemble des établissements et inclus le financement des indemnités SEGUR, LAFORCADE, conférence des métiers pour l'ensemble des salariés.
- Les dotations globales financées par le Département du Val d'Oise ont été abondées d'un taux d'actualisation de 1,10 % pour l'ensemble des établissements et n'inclus pas le financement des indemnités SEGUR, LAFORCADE, conférence des métiers.
- Des crédits non reconductibles affectés à des projets définis ont été octroyés par l'ARS et ont été reportés à la clôture en fonds dédiés en absence d'utilisation sur l'exercice :

Postes CNR	2025
Formations : Autisme, Moniteur atelier, geste et posture	70 072 €
Soutien à l'investissement :	430 700 €
Prestation accompagnement transformation offre	25 000 €
Séjour répit	9 600 €
Accompagnement situation complexe	32 011 €
	567 383 €

- Suite à l'année 2022 et 2023, l'année 2024 a été marquée de nouveau par les revalorisations salariales LAFORCADE, SEGUR et conférence des métiers.
    - Pour les Etablissements d'Accueil Médicalisés, l'intégralité des indemnités (salariés budget soin et Hébergement) ont été financées par l'ARS. Nous avons donc transféré les charges afférentes du budget Département vers le budget ARS.

Nous constatons une insuffisance de financement de l'ARS à hauteur de :

- 253 418€ au titre de l'année 2022,
- 502 308€ au titre de l'année 2023,
- 390 456€ au titre de l'année 2024,
- 373 756€ au titre de l'année 2025,

Soit un total de 1 519 938€ cumulé entre 2022 et 2025.

Nous sommes dans l'attente d'un retour de l'ARS qui doit réétudier les montants des financements octroyés.

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

- Pour les établissements à compétence exclusive du Département (EANM le Grand Cèdre et SAVS), comme pour l'année 2022 et 2023, une subvention a été versée pour financer ces revalorisations. Nous attendons en 2025, un financement pérenne.
- Concernant le financement des indemnités pour les « oubliés du SEGUR », le Département du Val d'Oise n'a pas financé cette mesure pour l'année 2024, et ne l'a financé qu'à hauteur de 50% pour l'année 2025.

Nous constatons une insuffisance de financement du Département du Val d'Oise à hauteur de :

- 200 396€ au titre de l'année 2024,
- 109 185€ au titre de l'année 2025,

Soit un total de 309 581€ cumulé entre 2024 et 2025.

L'Association a engagé un recours pour que ces financements soient alloués.

PROJET IMMOBILIER EANM LE GRAND CEDRE :

Le projet immobilier de l'EANM Le Grand Cèdre a démarré en juin 2023 et se poursuit en 2025.

La finalisation des travaux de construction et de réhabilitation est prévue en 2027.

Le coût de ce projet est d'environ 10M€.

PROJET IMMOBILIER ESAT EZANVILLE :

Le projet immobilier de l'ESAT Ezanville est en cours.

Le PPI a été validé par l'ARS en 2025.

La promesse de vente sera signée en 2026.

Les travaux sont prévus pour une durée de 2 ans.

Le coût de ce projet est d'environ 4M€.

Les incidences du changement de réglementation comptable applicables au 1er janvier 2025 sont exposées dans la note « Changements comptables » de la présente annexe des comptes annuels.

B. Dévolution de l'association Le Colombier

À la suite de la reprise de la gestion des Foyers du Vexin au 1er janvier 2016, l'association le Colombier n'a pas transféré à l'association HAARP la propriété de la maison de Magny, l'emprunt associé et la trésorerie de l'établissement.

Procédure pendante devant le Tribunal Judiciaire :

Une décision du Conseil d'Etat a été rendue le 26 mars 2018 et a annulé :

- L'arrêté du préfet du Val-d'Oise, du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et du président du conseil général du Val-d'Oise du 29 octobre 2010 ayant procédé à la dévolution à la ligue pour L'Adaptation du Diminué Physique au Travail et à l'association HAARP, de l'actif net immobilisé de onze établissements et services médico-sociaux qu'elle gérait ;

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

- Le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 5 avril 2012 ayant rejeté la demande la demande de l'association Colombier d'annuler pour excès de pouvoir l'arrêté précité ;
- L'arrêt de la cour administrative d'appel de Versailles du 1er septembre 2016 statuant sur renvoi du Conseil d'Etat ayant rejeté l'appel formé par l'association Le Colombier contre le jugement du 5 avril 2012.

A la suite de la décision du Conseil d'Etat rendue en Mars 2018, le Colombier a effectué une requête afin d'obtenir indemnité d'occupation et jouissance des biens correspondant aux différentes périodes de gestion de l'HAARP sur les foyers de Chars et Magny (La Maison de Magny a été libérée fin 2020 avec constat d'huissier).

Chaque partie a fait état de ses arguments et l'audience a eu lieu le 15/04/2021. Par ordonnance rendue le 04/06/2021, le Tribunal Judiciaire a ordonné une expertise judiciaire en désignant un Expert-Comptable.

Sur 2024 tout comme en 2025, aucune évolution notable de la procédure n'est à relever. L'expertise s'est poursuivie. L'expert a cependant rendu son rapport en mars 2025 faisant état d'un solde net du par l'Association Le Colombier de 169K€ à la suite des transferts d'activités net des indemnités d'occupation. Aucun produit n'a été intégré dans les comptes de l'association.

Les audiences devant de Tribunal sont prévues en 2026.

Procédure pendante devant le Tribunal Administratif :

L'arrêté conjoint du 26/04/2021 du Conseil Départemental et de l'ARS a fixé les sommes à reverser par le Colombier à l'HAARP pour un montant total de 1.847K€, et cela suite au transfert de gestion des foyers de Chars et de Magny. Cet arrêté a fait l'objet d'un recours pour annulation par le Colombier devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

L'HAARP intervient volontairement à cette procédure devant le Tribunal Administratif dans la mesure où :

⇒ Le recours du Colombier est dirigé contre les Autorités de tarification

⇒ L'HAARP n'est pas partie au contentieux, mais intéressée en tant que créancière du Colombier.

A date d'arrêté des comptes, la procédure est toujours en cours.

Au niveau comptable, et ce depuis 2021, faisant suite à la libération de la maison de Magny par constat d'huissier, plus aucune immobilisations et amortissements concernant la maison de Magny, l'emprunt Banque Populaire finançant cette maison et la trésorerie ne sont valorisés dans le bilan des établissements de l'HAARP et ne nécessitent de retraitement dans les comptes compilés au 31.12.2023. Pour mémoire, le total des retraitements de compilation de l'année 2016 à l'année 2020 s'élève à 217 668€.

Les frais d'avocats relatifs aux affaires susmentionnés sont provisionnés dans les comptes de l'association. Au regard de l'avancée des procédures, du rapport de l'expert et des échanges avec ses conseils sur l'estimation des risques, aucune provision pour risque complémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes au 31.12.2025.

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Aucun évènement ayant une incidence significative sur les comptes annuels n'est intervenue à la date d'arrêté des comptes.

Les évolutions relatives à la dévolution de l'association Le Colombier sont précédemment exposées.

En mars 2026, le Conseil d'administration a arrêté le projet de traité de fusion entre l'Association Haarp et l'Association OMRS Alpha (ESAT Le Moulin) qui sera portée à l'approbation des membres le 12 juin 2026. Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, l'opération de fusion prendra effet le 1er septembre 2026 et aura une rétroactivité comptable au 1er janvier 2026, OMRS Alpha transférant l'intégralité de ses actifs et passifs à l'association Haarp.

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

· Continuité de l'exploitation ;

· Indépendance des exercices ;

· Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement N°2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

2. Dérogation aux principes comptables

NEANT

3. Agrégation des comptes de l'association et principe d'affectation des résultats

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (art. R314.82 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)) et des comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations entre établissements et services. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, il a été effectué :

- Une sommation des différentes comptabilités,
- Une élimination des opérations internes de l'Association. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun et des prestations réciproques.
- Les retraitements complémentaires suivants ont été effectués :

Retraitements liés à l'EAM la Haie Vive en lien avec les éléments relatifs à la procédure en cours avec l'association le Colombier ;

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

L'élimination des fonds dédiés pour indemnités de retraites pour les établissements où ces fonds dédiés ont été maintenus dans les comptes administratifs et qui sont neutralisés dans les comptes compilés, la provision n'étant que partielle et ne répondant pas à la définition des provisions pour indemnités de fin de carrière au sens du règlement ANC.

Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre » ;
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des « Activités contrôlées ».

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- le résultat comptable en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration.
- le résultat effectif sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs éventuellement repris. Ce résultat a un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les financeurs qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

Pour les établissements sous financement de l'ARS/ Conseil départemental du Département du Val d'Oise et dans le cadre du CPOM actuel (2022-2026) :
Le résultat administratif est affecté selon les principes suivants :
Compensation des déficits : Affectation dans la limite d'un plafond de 5% de la base reconductible de financement

- Financement des investissements : sous réserve du PPI et PGFP validés par les autorités de tarification
- Compensation des charges d'amortissement : sous réserve du PPI et PGFP validés par les autorités de tarification
- Réserve de trésorerie : Affectation devant s'apprécier au regard de la situation de trésorerie consolidée de l'organisme gestionnaire
- Report à nouveau excédentaire

4. Principales méthodes retenues

C. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

Immobilisations incorporelles :

Il s'agit de logiciels d'inventaire, de logiciels plannings, et du logiciel du dossier unique de l'usager.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires ;

La dotation pour amortissement a été pratiquée suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation.

Construction	25 à 60 ans
Agencement, aménagement des constructions	15 à 25 ans
Agencement, aménagement et installations divers	15 à 25 ans
Installations techniques, matériels et outillages	10 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel de soutien	3 à 5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition, il s'agit d'actions et parts sociales et dépôts et cautionnements.

Les titres immobilisés d'un montant de 5.7M€ au 31 décembre 2025 correspondent à des placements obligataires dont l'échéance est entre 2030 et 2034.

D. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

Stocks

Les différentes catégories de stocks des ESAT Commerciaux ont été valorisées au coût d'acquisition des matières comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Créances

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles. Ainsi, les provisions pour dépréciation s'élèvent à 15 462 €.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominales. Les comptes bancaires fusionnés dans une même banque sont compensés au regard de la centralisation de trésorerie.

E. Fonds propres

Présentation des fonds propres

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- réserves
- report à nouveau
- excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre « Informations relatives aux postes du bilan » section « fonds propres ».

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Depuis le 1er janvier 2025, les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice sont présentées dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation / investissement » alors que présentées en résultat exceptionnel les exercices précédents.

F. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;

- Les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées ;
- Aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée.

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

G. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Indemnités de fin de carrière

L'Association Haarp n'applique pas la méthode de référence prévue à l'article 121-5 du PCG. Ainsi les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires ne sont pas provisionnés. L'engagement hors bilan est exposé au paragraphe « Engagements hors bilan » de l'annexe.

H. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association Haarp, les cotisations sont sans contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

I. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment pour l'Association Haarp :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;

- les amortissements dérogatoires constatés dès que la dotation calculée selon les règles comptables est inférieure au montant retenu au budget pour déterminer le tarif avec les financeurs (article 214-8 du PCG et instruction M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux) ;

- les dotations et reprises de provisions réglementées retenues par le règlement ANC 2019-04 et reconnaissant les provisions réglementées prévues au CASF suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement ;
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS ;
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif (immobilisé ou circulant).

Le détail des produits et des charges comptabilisés en résultat exceptionnel est donné dans l'annexe.

J. Contributions volontaires en nature

L'Association a décidé de ne pas valoriser les contributions volontaires en nature pour les raisons suivantes :

- La difficulté de recenser les heures de bénévolats en dehors des heures de réunions statutaires des membres du bureau et du conseil d'administration ;

L'information a par ailleurs été jugée non significative.

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

5. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

- Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'Association Haarp présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de règlementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- Changement de présentation des comptes annuels

Lors du premier exercice d'application, l'Association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

- Changement de méthode comptable

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (*nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes*), nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice en dehors de ceux exposés ci-après.

B. Note annexe spécifique : Incidences de la première application des règlements précités

Les modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels :

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2025 (Reclassés selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
Résultat exceptionnel : - Produits exceptionnels	3 174	200 010	200 010
•Sur opérations de gestion •Sur opérations de capital •Reprises sur provisions et transferts de charges			46 730 153 230
- Charges exceptionnelles	144 224	302 704	302 704
•Sur opérations de gestion •Sur opérations de capital •Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			6 435 1 008 295 261
Résultat exceptionnel	-141 050	-102 694	-102 694

- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges :

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
Résultat d'exploitation : - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	26 755	194 678	194 678
- Transferts de charges d'exploitation			127 147

Le principal impact pour la Haarp est relatif à la suppression de la technique des transferts de charges.

Ces derniers s'élevaient en 2024 à 127K€ et étaient présentées dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges ». En 2025, la présentation de ces éléments au titre de l'exercice 2024 reste dans la rubrique renommée « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions ». Ces transferts de charges comprenaient notamment des remboursements de formation, et les IJSS. Les produits de même nature en 2025 sont comptabilisés comme précisés dans le tableau ci-dessus avec pour majeure partie une inscription au crédit des comptes de charges de personnel à hauteur de 118K€

- Reclassements liés aux quotes-parts de subventions d'investissement :

Données en €	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon les nouvelles règles)	31/12/2024 (Publiés)
QP de subventions d'investissement virées au résultat	138 693	153 230	153 230
Présentées en résultat d'exploitation	138 693	153 230	
Présentées en résultat exceptionnel			153 230

Par ailleurs, l'association a reclassé l'aide au poste des travailleurs handicapés au poste « autres produits ».

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

C. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
Données en €

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Frais d'établissement	84 612							84 612
Frais de développement	1 872							1 872
Donations temporaires d'usufruit								0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels,	322 662							322 662
Autres immobilisations incorporelles								0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes								0
Immobilisations incorporelles	324 534	0	0	0	0	0	0	324 534
Terrains	1 093 098							1 093 098
Constructions	34 164 538	144 562						34 309 100
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 691 328	149 997			36 743			3 804 583
Autres immobilisations corporelles	12 204 856	578 499			59 495			12 723 860
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	4 202 858	3 710 147						7 913 005
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								0
Immobilisations corporelles	55 356 677	4 583 205	0	0	96 238	0	0	59 843 645
Participations	12 383							12 383
Créances rattachées à des participations								0
Autres titres immobilisés	5 718 765							5 718 765
Prêts								0
Autres immobilisations financières	40 298	786						41 084
Immobilisations financières	5 771 446	786	0	0	0	0	0	5 772 232
TOTAL	61 537 269	4 583 991	0	0	96 238	0	0	66 025 023

Données en €

Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement		**Linéaire**	**84 612**			**84 612**
Frais de développement		Linéaire	1 872			1 872
Donations temporaires d'usufruit		Linéaire				0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		Linéaire	212 887	36 719		249 606
Autres immobilisations incorporelles		Linéaire				0
Immobilisations incorporelles	**Exposés en annexe**		**214 759**	**36 719**	**0**	**251 478**
Terrains & Agencements		Linéaire	5 513	1 032		6 545
Constructions		Linéaire	18 791 481	966 555	0	19 758 036
Installations techniques, matériel et outillage industriels		Linéaire	2 789 551	192 709	33 608	2 948 652
Autres immobilisations corporelles		Linéaire	8 618 623	691 420	56 743	9 253 300
Immobilisations corporelles			**30 205 168**	**1 851 716**	**90 351**	**31 966 533**
Immobilisations financières	**Non applicable**	**Non applicable**				
TOTAL			**30 504 539**	**1 888 435**	**90 351**	**32 302 623**

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

VALEUR NETTE

Données en €

Rubriques	Valeur nette début d'exercice	Valeur nette fin d'exercice
Frais d'établissement	0	0
Frais de développement	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	109 775	73 056
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et	0	0
Immobilisations incorporelles	109 775	73 056
Terrains	1 087 585	1 086 553
Constructions	15 373 057	14 551 064
Installations techniques, matériel et outillage industriels	901 777	855 931
Autres immobilisations corporelles	3 586 233	3 470 560
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	4 202 858	7 913 005
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Immobilisations corporelles	25 151 509	27 877 112
Total	25 261 285	27 950 168

2. État des dépréciations

Données en €

Dépréciations	A l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice (D)
Frais d'établissement	0			0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais de développement				0
Concessions, brevets & licences				0
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles				0
Immo. en cours, avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outilla…				0
Autres immobilisations corporelles				0
Immo. en cours, avances et acomptes				0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations				0
Créances rattachées à des participations				0
Titres immobilisés				0
Autres titres immobilisés				0
Prêts				0
Autres immobilisations financières				0
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Matières premières				0
En-cours de production (biens et services)				0
Produits finis				0
Marchandises				0
Avances et acomptes				0
Créances	14 132	3 085	1 755	15 463
Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 132	3 085	1 755	15 463
Créances reçues par legs ou donations				0
Autres créances				0
Charges constatées d'avance				0
Valeurs mobilières de placement				0
TOTAL	14 132	3 085	1 755	15 463

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant Brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	41 084		41 084
Clients douteux	20 225		20 225
Autres créances clients	1 402 930	1 402 930	
Personnel et comptes rattachés	8 370	8 370	
Sécurité sociale et autres org. sociaux	14 226	14 226	
États et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
TVA	423 185	423 185	
Autres impôts			
Débiteurs divers	2 361 873	1 720 227	641 646
Charges constatées d'avance	70 472	70 472	
TOTAL	4 342 364	3 639 409	702 955
Prêts accordés en cours d'exercice			
Rembours. obtenus en cours d'exercice			

4. Produits à recevoir

Données en €

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients / usagers et comptes rattachés		
Créances sociales et fiscales	9 347	
Autres créances	575 822	497 588
Intérêts financiers	122 760	221 435
Total	707 929	719 023

5. Subventions à recevoir

Subventions à recevoir	31/12/2025
Subventions à recevoir	739 360

Les subventions à recevoir correspondent au solde à recevoir de la Région à hauteur de 740K€ pour le projet du Grand Cèdre et 200K€ pour l'Ezat Ezanville (Subvention accordée par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif "Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance")

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

6. Charges constatées d'avance

Données en €

Charges constatées d'avance	31/12/2025	Commentaires
Exploitation	57 837	
Financier	12 635	
Total	70 472	

7. Tableau de variation des fonds propres

Données en €

Tableau de variation des fonds propres	Exercice au 31.12.2024 A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	Exercice au 31.12.2025 A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 698 596					3 698 596
Fonds propres avec droit de reprise	4 033 643					4 033 643
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserves	11 181 108	-8 667				11 172 441
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	10 565 000	-8 667				10 556 333
Report à nouveau	6 801 628	1 708 822		-993		8 511 443
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 610 001	1 583 762		-993		6 194 756
Excédent ou déficit de l'exercice	1 700 155	-1 700 155	1 547 083			1 547 083
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 575 095	-1 575 095	1 407 473			1 407 473
Situation nette	27 415 130	0	1 547 083	-993	0	28 963 206
Fonds propres consomptibles	0					0
Subventions d'investissement	3 898 059		200 600	138 693		3 959 966
Provisions réglementées	1 388 097		144 224	3 174		1 529 147
Total	32 701 286	0	1 891 906	140 874	0	34 452 318

8. Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

(Article 153-2 du règ. ANC 2019-04)

Données en €

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
Résultat comptable	**1 547 083**	**1 700 155**
Reprise du résultat antérieur	-93 293	336 311
Excédent ou déficit effectif global	**1 453 790**	**2 036 466**
Dont résultat effectif gestion propre	139 609	125 060
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 314 181	1 575 095

Information complémentaire	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
Excédent ou déficit effectif global	**1 453 790**	**2 036 466**
Dont établissements en CPOM / EPRD	1 314 181	1 575 095
Dont établissements en procédure budgétaire annuelle	0	0
Dont résultat effectif gestion propre	139 609	125 060

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

9. Passage du résultat effectif au résultat administratif et proposition d'affectation

I. Gestion contrôlée (ESSMS)

Données en €							PROPOSITIONS							
							Affectation en Réserves			Affectation en report à nouveau				
Etablissement	Résultat comptable	Résultats antérieurs à affecter	Réserve de compensation des déficits	Excédents affectés compensation charges d'amortissement	Dépenses inopposables	Résultat administratif	Excédent investissement	Excédent couverture BFR	Compensation déficit	Compensation charges d'amortissement	Excédent réduction charges exploitation	Excédent financement mesures exploiation	Report à nouveau exédentaire	Report à nouveau déficitaire
						0								
						0								
Sous total ESSMS hors CPOM						0								
EAM LA MONTAGNE	-195 644	236 711			-6 725	34 342							34 342	
EAM LA HAIE VIVE	6 949	327 636			19 910	354 495							354 495	
EANM LE GRAND CEDRE	-25 527	291 663			-38 936	227 200							227 200	
SAVS	39 964	49 814			-21 195	68 583							68 583	
EAM LA MONTAGNE soin	66 733			569	-9 535	57 766							57 766	
EAM LA HAIE VIVE soin	-91 039				-2 209	-93 248								-93 248
ESAT LA MONTAGNE social	116 578				25 148	141 725							141 725	
ESAT EZANVILLE social	2 406				10 040	12 446							12 446	
IME LE CLOS	563 866	-334 903			-16 361	212 602							212 602	
IMPRO LES SOURCES	61 614				-17 815	43 800							43 800	
EMP LES SOURCES	146 724				-10 039	136 685							136 685	
SESSAD LES SOURCES	86 945				-15 049	71 896							71 896	
IME LA CHAMADE	838 864	-567 849			46 934	317 949							317 949	
SIEGE	-210 959			8 667	-17 565	-219 857								-219 857
						0								
Sous total ESSMS CPOM	1 407 473	3 073	0	9 236	-53 398	1 366 384	0	0	0	0	0	0	1 679 488	-313 105
TOTAUX	1 407 473	3 073	0	9 236	-53 398	1 366 384	0	0	0	0	0	0	1 679 488	-313 105

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

II. Gestion propre

Données en €

Résultat comptable	Déficit	Montants	Excédent	Montants
Affectation	*Report à*		*Report à*	151 008
				-11 398
			Réserves	
			Dont réserves pour projet	
TOTAUX		0		139 609

10. Tableau de variation des fonds dédiés

A. Tableau de variation des fonds dédiés

Données en €

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	8 446 368	1 455 162	2 028 077	-	-	7 873 453	2 845 247
Fonds dédiés à l'investissement	5 521 964	1 147 703	463 669			6 205 998	1 550 317
Fonds dédiés à l'exploitation	2 924 403	307 459	1 564 408			1 667 455	1 294 929
Contributions financières d'autres organismes	123 668	57 295	7 234	-	-	173 729	-
Fonds issus encaissement taxe apprentissage	123 668	57 295	7 234			173 729	
Ressources liées à la générosité du public	31 616	800	800	-	-	31 616	-
Dons	11 590	800	800			11 590	
Fonds reportés sur legs	20 026					20 026	
TOTAL	8 601 652	1 513 257	2 036 111	-	-	8 078 798	2 845 247

B. Détail des fonds dédiés significatifs par projet

Fonds dédiés investissement par projets	31/12/2025
Matériel et outillage	10 149
Autres	75 904
construction / travaux	4 862 886
Immobilisations incorporelles	158 393
matériel de bureau et informatique	43 146
matériel de transport	113 058
matériel et outillage	128 962
mobilier	1 157
projet inclusif	56 983
Investissement - Reprises excédent Travaux	755 361
TOTAL	6 205 998

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Fonds dédiés exploitation par projets	31/12/2025
Aide Except CD - 2021	71 866
Analyse des pratiques	23 450
CITS	496 257
Dotation transport	262 552
Formations	314 028
gratification stagiaire / serv civique	57 107
Habitat Inclusif	60 000
Prestations / Prestations externes	82 576
Qualité de vie au travail	19 763
Répit	2 787
surcoût COVID	96 229
usager situation spécifique	163 399
Autres	17 442
TOTAL	**1 667 455**

11. Tableau de variation des provisions

RUBRIQUES	Provisions au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice utilisées	Diminutions des reprises de l'exercice non utilisées	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	1 388 097	144 224	-3 174	0	1 529 147
Amortissements dérogatoires	96 107	17 737			113 844
Hausse de prix	0				0
Provision règlementée destinées à renforcer la couverture du BFR	319 599				319 599
Provision règlementée pour produits financiers	691 628	116 954	-3 174		805 408
Provision règlementée afférentes aux plus values nettes d'actif	280 763	9 533			290 296
Autres provisions réglementées	0				0
Provisions pour risques et charges	97 718	138 335	-25 000	0	211 053
Provisions pour litiges	38 000	105 000	-25 000		118 000
Provisions pour garanties données aux clients	0				0
Provisions pour amendes et pénalités	0				0
Provisions pour pertes de change	0				0
Provisions pour pensions et obligations similaires	0				0
Provisions pour impôts	0				0
Provisions pour charges sur legs et donations	0				0
Autres provisions pour risques et charges	59 718	33 335			93 053
Total	1 485 815	282 559	-28 174	0	1 740 200
	(B)	(A)	(B)		

(A)

Ventilation des dotations de l'exercice			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	138 335	0	144 224

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	-25 000	0	-3 174

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

12. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Données en €

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	11 577 917	884 607	3 793 651	6 899 658
Emprunts et dettes financières divers	400	400		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 129 644	1 129 644		
Dettes des legs ou donations		-		
Personnel et comptes rattachés	1 192 670	1 192 670		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	1 727 032	1 727 032		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	127 511	127 511		
TVA	358 665	358 665		
Autres impôts, taxes et assimilés	151 106	151 106		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	185 304	185 304		
Autres dettes	577 635	577 635		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	17 027 884	6 334 575	3 793 651	6 899 658
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 515 843			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	821 554			

13. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, obligataires, autres)	20 827	30 330
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299 494	332 567
Dettes fiscales et sociales	1 779 903	1 899 582
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116 238	147 668
Autres dettes	0	0
Total	2 216 462	2 410 147

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits d'exploitation

Données en €

Ventilation des produits d'exploitation	2 025	2 024
Cotisations	8 620	9 070
Dons	8 150	8 930
Ventes de biens	106 312	107 099
Ventes de services	881 489	1 081 731
Variation de stocks de produits		-3 763
Dotations globales de financement	26 298 322	25 888 400
Prix de journées	2 772 599	1 993 156
Complément de rémunération des travailleurs handicapés	2 010 524	2 015 557
Autres produits de la tarification	363 734	390 842
Aide à l'embauche		
Assurance vie - Legs		
Subventions	615 649	398 195
QP de subventions virées au compte de résultat	138 693	
Produits de cession des immobilisations	10 233	
Indemnités d'assurances	18 010	
Utilisations de fonds dédiés (reprises)	2 036 112	955 432
Reprises de provisions	26 755	194 678
Transferts de charges		127 147
Autres produits	164 149	223 049
Total	35 459 350	33 389 523

2. Composition du résultat financier

Données en €

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts	227 635	
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées		
Autres		
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		263 588
Produits de cession des immobilisations financières cédées		
Autres		
Autres		
Total	227 635	263 588

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

3. Composition du résultat exceptionnel

Données en €

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Dotations aux provisions réglementées	126 487	
Amortissements dérogatoires	17 737	
Produits		
Reprises des provisions réglementées		3 174
Reprises sur amortissements dérogatoires		
Total	144 224	3 174

Autres informations

1. Effectifs

Répartition des effectifs par catégorie	
Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	373,89
Cadres et ingénieurs	45,04
Total	418,93

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 0 €.

Docusign Envelope ID: F8885FCF-4469-89EA-8330-F6DF0D889977

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Données en €

Engagements reçus	Montant initial de l'emprunt	Montant cautionné à l'origine	Montant restant dû à la clôture	Montant cautionné à la clôture
Garanties reçues des collectivités locales	*17 399 034*	*17 711 706*	*11 534 385*	*10 384 567*
Garanties reçues des organismes de cautions				
Total	17 399 034	17 711 706	11 534 385	10 384 567
Engagements donnés	**Montant initial de l'emprunt**	**Montant cautionné à l'origine**	**Montant restant dû à la clôture**	**Montant cautionné à la clôture**
Promesses d'hypothèques sur emprunts				
Autres cautions données				
Total	0	0	0	0

2. Engagements de retraites

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Données en €

Convention collective applicable	**CCNT Mars 1966**
Âge légal de départ en retraite retenu	64 ans
Taux d'actualisation	3,96%
Table de mortalité	INSEE
Hypothèses de turnover	Adaptée par tranche d'âge
Indice d'évolution des rémunérations	1,67%
Taux de charges sociales et fiscales	49,95%

Montant de l'engagement total	1 723 166 €